

Décret

Générale

modern

Décret n° 162/PRE portant nomination d'un Directeur Général de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti (ARMD).

n° 162/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
13 juillet 2021

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2021

Date du numéro
15 juillet 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°48/AN/83/1er L du 26 juin 1983 portant statut des fonctionnaires

VULa Loi n°074/AN/20/8ème L du 13 février 2020 portant création de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti (ARMD)

VULe Décret n° 2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

Sur Proposition de la Présidence de la République

Le Conseil des Ministre entendu en sa séance du 11 juillet 2021.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

M. Abdi Ilmi Achkir est nommé Directeur Général de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti (ARMD).

Article 2

Le présent Décret qui prend effet à la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH